



Mauvais fonctionnement de ma télé

Par **Testut**, le **17/02/2010** à **15:59**

Bonjour,
J'ai acheté un téléviseur en décembre 2008 avec lequel j'ai eu quelques problèmes de fonctionnement. Un technicien de la marque de la télé est venu pratiquer le changement de certains éléments mais comme le problème persiste lorsque j'ai retéléphoné on m'a dit que je devais le faire échanger par mon revendeur. Or ceux-ci me proposent un échange pour un appareil similaire au prix identique ou inférieur, mais me conseillent surtout de ne pas prendre un appareil plus cher, dont je paierai évidemment la différence, car la garantie commencera à la date d'achat de la télé que je ramène. J'aurai donc un appareil neuf qui ne sera garanti que 8 mois.
Est-ce bien légal et surtout s'il s'agit d'un vice caché quels sont les obligations du revendeur?
Merci pour votre réponse.